

SYMEVAD *info*

SYndicat **M**ixte d'**E**limination et de **VA**lorisation des **D**échets ménagers
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

N°18 - Déc 2022

SOMMAIRE

Prévention

- Communes, en route vers le Zéro Déchet

p.2

Grands Projets

- Extension des consignes de tri

p.3

Focus sur

- Les nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur

p.5

Le saviez-vous ?

p.6

Agenda

p.7

Bulletin gratuit
N°ISSN : 2107-3589
Dépôt légal : à parution
Diffusion à 1 000 exemplaires
et au format numérique

Directeur de la publication :
Christian MUSIAL

Directeur de la rédaction :
Marc CAMPBELL

Comité de rédaction : Sébastien CHAPELET,
Zoé POIRIER

Textes photos et illustrations :
Service communication du SYMEVAD
picto P3 : freepik / Photos Centre de tri P5 :
Philippe Dapvril - Conseil Régional Hauts de
France / Photo P6 : Boutique ReSport - Crédit
photo Association ReSport

Impression par Nord'imprim
Ne pas jeter sur la voie publique



EDITO

S'il y a bien un secteur en perpétuelle évolution, c'est bien celui du recyclage et de la valorisation des déchets. Et 2023 ne sera pas en reste avec la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri ou encore le développement de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

filieres à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Concernant les nouvelles consignes de tri, il s'agit, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'être prêt à accueillir tous les emballages triés par nos habitants sur le centre de tri d'Evin-Malmaison, y compris les films, les pots de yaourt et les barquettes qui seront désormais acceptés dans les bacs ou les sacs de la collecte sélective.

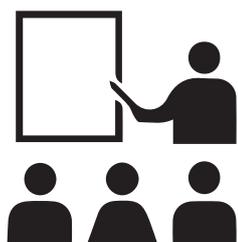
Les trois intercommunalités membres de notre syndicat ont lancé, en cette fin d'année 2022, des campagnes de communication visant à informer nos concitoyens de la simplification du geste de tri (désormais tous les emballages se trient), tandis que nous procédons aux modifications nécessaires de la chaîne de tri, pour nous adapter à ces nouveaux flux.

Cette première étape, transitoire, sera suivie, en 2024, d'une refonte plus complète de l'usine d'Evin-Malmaison, intégrant une extension du bâtiment et un process adoptant les technologies de tri les plus récentes et les plus performantes.

Evidemment, bien que ces investissements pour l'amélioration du recyclage soient particulièrement importants pour le syndicat, les actions de prévention restent la meilleure solution pour réduire les coûts et les impacts des déchets et ce nouveau numéro du SYMEVAD'INFO me donne également l'occasion de vous présenter nos actions phares en la matière.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Christian MUSIAL, Président du SYMEVAD.



PRÉVENTION

Communes, en route vers le Zéro Déchet

Dans le cadre de son PLPDMA* 2020-2025, le SYMEVAD sensibilise et accompagne les communes pour réduire leur production de déchets. L'une des actions retenue concerne la mobilisation des élus et agents municipaux.



Groupe de la session de nov. 2022

En 2021, nos équipes avaient réalisé plusieurs webinaires à destination des élus du comité syndical pour leur permettre de mieux appréhender les différents enjeux de la gestion et prévention des déchets à l'échelle du territoire. Dans la continuité de cette démarche de sensibilisation, le service prévention a élaboré un module de 3h entièrement gratuit pour initier les élus et techniciens à la démarche Zéro Déchet.

Un module d'information pour les communes

Concrètement, ce module a pour objectif de faire le point sur les connaissances des participants en matière de gestion des déchets, tout en mettant l'accent sur la réduction des déchets. Un module qui combine théorie, visite du centre de tri, quizz et focus sur des actions concrètes de réduction, déjà mises en place par certaines communes du SYMEVAD ainsi qu'en France.

Ce module est aussi l'occasion de présenter tous les accompagnements proposés par le SYMEVAD pour aider les communes ainsi que les habitants dans leur démarche de réduction des déchets.

Les participants ont la parole

Conscients de l'augmentation de la production des déchets en général, notre équipe municipale, les employés communaux et le Conseil Municipal des Jeunes ont souhaité participer à l'action du Symevad.

Notre Commune se doit d'être exemplaire dans sa démarche de protection de notre environnement et son territoire. Les informations transmises lors de cette formation nous ont permis d'identifier déjà quelques pistes. Nous limiterons nos fournisseurs sur le conditionnement de nos achats. Nous amplifierons nos achats de seconde main. Enfin, nous continuerons le nettoyage au naturel et le zéro déchet vert par le biais du compostage.

Thierry BOURY - Vice-Président du SYMEVAD à la Prévention - Maire d'ESQUERCHIN

Chiffres 2022

4
SESSIONS



25 COMMUNES
ONT DÉJÀ SUIVI
LE MODULE



89 AGENTS/ÉLUS
AYANT SUIVI
LE MODULE



Visite du centre de tri - nov 2022



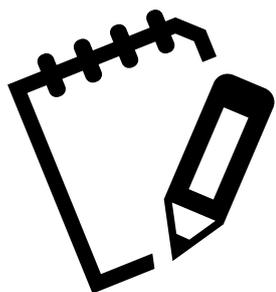
Présentation d'objets Zéro Déchet - groupe session juillet 2022

Comment participer ?

Afin de permettre à nos 98 communes de bénéficier de cette sensibilisation, les prochaines sessions programmées sont : **mardi 7 février, mercredi 8 mars et jeudi 13 avril.**

Pour participer, il suffit de prendre contact avec le service prévention par téléphone au 03 21 74 35 99 ou par mail à preventiondechets@symevad.org

Il vous est également possible d'organiser un module spécifique pour une commune (sous réserve d'avoir un groupe de 20 personnes minimum).



GRANDS PROJETS

*Extension des consignes de tri,
quels changements ?*

Au 1^{er} janvier 2023, le geste de tri des emballages se simplifie partout en France. Une simplification qui nécessite de faire évoluer le centre de tri d'Evin-Malmaison.

À TRIER



Emballages en plastique

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET TOUS LES
PAPIERS**



Papiers



Emballages en carton



Emballages en métal



À TRIER

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Pourquoi le geste de tri évolue ?

L'une des orientations de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) est la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des déchets d'emballages.

Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri des déchets d'emballages ménagers seront modifiées et tous les emballages sont à déposer dans un bac de tri. On appelle cela l'extension des consignes de tri.*

Dès lors, le centre de tri du SYMEVAD, basé à Evin-Malmaison, doit se moderniser pour s'adapter aux nouveaux emballages à trier (films plastiques, pots, barquettes, etc..)

Quels impacts pour le centre de tri du SYMEVAD ?

Si le centre de tri est en capacité de trier certains types d'emballages, l'arrivée de nouveaux types d'emballages et notamment des films plastiques sur le centre de tri, implique une refonte complète du fonctionnement de l'installation. Bien que le tonnage généré par ces nouveaux emballages demeure assez faible, ces derniers sont en revanche beaucoup plus volumineux (augmentation de 20 à 40% des apports en volume) et impliquent donc de repenser l'organisation logistique du centre de tri avec, notamment, un agrandissement des capacités de stockage des déchets entrants et des déchets triés.

Afin d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2023, le SYMEVAD a travaillé sur une modernisation de son installation en deux phases.



Centre de tri du SYMEVAD - cabine de pré-tri



Centre de tri du SYMEVAD : zone de contrôle tapis papier

Phase de travaux du centre de tri

Déc. 2022 - phase transitoire :

Les machines ont été installées en 2011. Une amélioration des équipements actuels permettra au process de trier la grande majorité des emballages livrés à partir du 1^{er} janvier 2023.

Janv. 2023 : Application des nouvelles consignes de tri

Une seconde phase impliquant des travaux de plus grande ampleur, consistant entre autres à l'installation d'un nouveau process parfaitement adapté au nouveau flux d'emballages. L'échéance de cette seconde phase est envisagée pour le 3^e trimestre 2024. Les améliorations concernent :

- > La mise en place de machines de tri optique dernière génération
- > Une amélioration des flux captés (films plastiques, petits emballages...)
- > Une amélioration des conditions de travail pour le personnel
- > Une augmentation des capacités de stockage
- > Un renforcement de la sécurité incendie aussi bien en détection, qu'en protection.



*Attention, le volume du bac de tri n'est pas extensible, donc pourquoi ne pas profiter du passage aux extensions de consignes de tri pour revoir également vos modes de consommation et ainsi réduire la production de vos déchets. Faites le plein d'astuces sur notre site internet : symevad.org/etre-consomacteur



FOCUS SUR

Les nouvelles filières à

Responsabilité Elargie du Producteur

L'une des orientations de la loi AGECS (Anti-Gaspi pour une Economie Circulaire) est de favoriser le réemploi via la création de nouvelles filières à REP.

Une filière à REP, kékako ?

REP signifie : Responsabilité Elargie du Producteur. Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit, doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit. Certaines REP existent depuis longtemps comme celles des emballages (1992).

Zoom sur les nouvelles filières à REP qui favorisent le réemploi

L'année 2022 a permis à plusieurs Eco-organismes d'obtenir de nouveaux agréments pour organiser la collecte et la valorisation des produits qui, jusqu'alors, ne faisaient pas l'objet d'une prise en charge. Parmi les objets concernés se trouvent :



> Articles de sports et de loisirs non électriques : ballons de foot, skis, trampolines, haltères, tenues de plongée...



> Articles de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques : tondeuses, escabeaux, tournevis, brouettes, pots de fleur...



> Jeux et Jouets non électriques : puzzles, jeux de société, peluches, poupées...

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour le consommateur ?

La création de ces nouvelles filières a pour objectif de faciliter les gestes de tri en multipliant les points de collecte pour permettre le réemploi ou le recyclage du produit dont vous ne voulez plus.

C'est en ce sens que le SYMEVAD va déployer courant 2023 des zones de réemploi sur certaines déchèteries du territoire. Sachez également qu'il sera possible de les rapporter dans certains points de vente équipés de bornes de collecte dédiées à la famille de l'objet.



Boutique solidaire ReSport située à Faches-Thumesnil

Que se passe-t-il une fois trié ?

Quand le réemploi est possible, grâce aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, certains produits pourront avoir une seconde vie.

Dans le cas contraire, en fonction de la famille du produit, ils seront pris en charge par Ecologic ou Ecomaison pour être valorisés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les couches lavables ont été adoptées dans le multi-accueil de Courcelles-lès-lens



Formation du personnel du multi-accueil



Lavage et montage des couches à l'ESAT

Le commune de Courcelles-lès-Lens, première commune du territoire à s'engager dans une utilisation «100% couches lavables »

Par la volonté des élus de la commune de Courcelles-lès-Lens et grâce au partenariat et au soutien du SYMEVAD, la crèche municipale a été accompagnée techniquement et financièrement par le SYMEVAD à l'utilisation des couches lavables. Après avoir été formé par une société spécialisée dans l'utilisation de couches lavables (société Kokpit), le personnel a pu tester ce système de changes plus respectueux de la planète. Dans un premier temps, le test a été fait avec 2 bébés et un lavage en interne, avant de passer à 10 bébés et un lavage externalisé auprès de l'ESAT de Montigny-en-Gohelle.

Depuis plusieurs mois maintenant, le multi-accueil est passé à 100% en couches lavables avec un lavage externalisé auprès de l'ESAT de Montigny-en-Gohelle.

Bravo à la municipalité et ses agents pour cet engagement en faveur de la réduction des déchets.



AGENDA

Journées portes ouvertes



> Centre de tri

Jeu 26 janv 18h30

Jeu 16 fév 14h00

Merc 22 fév 9h30

Sam 11 mars

> Jardin & Ressourcerie

Sam 1^{er} avril

> Centre de compostage

Merc 29 mars 14h30

Sensibilisation aux couches lavables



> Visio

Sam. 28 janv. 15h

> Réunions publiques

Merc. 26 avr 18h30 Carvin

Sam 1^e juillet 15h Brebières

Sensibilisation aux protections menstruelles lavables



> Réunions avec remise de kit

Lun 9 janv 18h30 visio

Lun 6 mars 18h30 Aquaterra

Sam 20 mai 9h30 (secteur Douaisis Agglo)

> Ateliers couture « PIMP TA CULOTTE »

Lun 16 janv 14h30 Biache-Saint-Vaast

Lun 13 mars 14h30 (secteur Douaisis Agglo)

Passer au compostage



> Réunions publiques

avec mise à disposition gratuite d'un composteur à l'issue de la réunion

Les jeudis 16 mars, 13 avril à 18h30 - Evin-Malmaison

> Visio

avec mise à disposition gratuite d'un composteur ultérieurement en mode drive

Les mardis 21 mars et 25 avril à 18h30



> Produits chimiques

11 janv 18h en visio

13 janv 18h MJC Douai

14 janv 10h SIRA Arleux



> Hygiène et Beauté

3 fév 18h MJC Douai

4 fév 10h SIRA Arleux

8 fév 18h en visio

**Pour tous ces rendez-vous, l'inscription est obligatoire :
via un formulaire en ligne sur symevad.org ou au 03 21 74 35 99**